

Motion MGEN
CAA DU VENDREDI 20 MARS

On savait que la MGEN préparait une refonte globale de son offre mutualiste. Mais en l'absence de toute information précise, tant au niveau national que départemental, il aura fallu attendre "les rencontres mutualistes" qui s'achèvent dans les départements pour en connaître les orientations. Il s'agit

- **d'augmenter les cotisations pour de nombreux mutualistes**
- **de faire passer au nombre de 4 les contrats de santé et de 5 ceux de prévoyance**
- **de moduler les taux de cotisations en fonction des tranches de revenus pour les actifs et de l'âge pour les retraités (avant et après 70 ans). Cela porterait au nombre de 10 les taux de base des cotisations; le risque est grand alors de rendre infaisable le pré-compte sur le salaire ou la pension, d'autant que certaines informations portent à s'interroger sur l'assiette des revenus pris en compte.**

Rien n'est encore chiffré alors que les décisions seront prises lors de l'Assemblée extraordinaire du 11 avril 2015. Il est donc encore temps pour les adhérents de faire connaître leur point de vue à la MGEN.

Tout le monde mesure bien les difficultés auxquelles est confrontée la mutuelle : la pression des directives européennes a doublé le poids des taxes, la concurrence acharnée des assurances privées fait jouer à plein les lois du marché, le démantèlement de la Sécurité Sociale impose des charges nouvelles pour contenir la baisse des remboursements ; dans le même temps, l'insuffisance des salaires oriente particulièrement les jeunes enseignants vers des contrats moins chers mais à la couverture plus limitée. En imposant aux employeurs du secteur privé de financer au moins 50% de la complémentaire santé devenue obligatoire pour les salariés, l'Accord National Interprofessionnel de janvier 2013 fait perdre des adhérents à la mutuelle et favorise les grands groupes privés et les institutions de prévoyance.

Pour faire face à ses difficultés de gestion, la MGEN a déjà augmenté la cotisation des seuls retraités il y a quelques années ; elle propose maintenant un contrat MGénération pour les jeunes enseignants et une cotisation moins importante pour les moins de 30 ans. Doit-elle et peut-elle aller encore plus loin sans trahir ses valeurs mutualistes ?

Bien sûr, la MGEN fait des offres mal connues, en cas de grave maladie par exemple ; elle reverse environ 90% des recettes de cotisations en prestations, les frais de gestion étant raisonnables, et elle propose aussi d'élargir encore la prise en compte de certains remboursements (à quel coût maintenant ?).

Mais le SNES considère que ses adhérents ne peuvent accepter l'absence de démocratie sur des questions lourdes de conséquences.

Il ne peut accepter une individualisation de l'offre de santé et de prévoyance qui viderait de son contenu le principe de solidarité entre malades et bien portants, entre les générations, entre catégories de personnels que défend par ailleurs la MGEN. C'est un facteur de cohésion sociale, fondement de la Sécurité Sociale, qui s'est traduit par une offre globale pour tous comprenant santé et prévoyance, financée de la même manière, en pourcentage du salaire. Le choix de société que représente "chacun paye selon ses moyens et reçoit selon ses besoins" doit continuer à orienter les décisions de la mutuelle.

Avant l'Assemblée extraordinaire de la MGEN du 11 avril, le SNES demande à la FSU d'intervenir auprès de la MGEN pour la défense des valeurs mutualistes.

Adoptée à l'unanimité